



Commission
européenne



CONTRIBUTION DES FONDS STRUCTURELS
ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS AUX DIX PRIORITÉS
DE LA COMMISSION
EMPLOI, CROISSANCE ET INVESTISSEMENT

Décembre 2015





EN QUOI LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS (FONDS ESI) CONTRIBUENT-ILS À CETTE PRIORITÉ DE LA COMMISSION POUR LA PÉRIODE 2014-2020?

Le président de la Commission européenne, M. Juncker, souhaite que l'Europe renoue avec la croissance tout en limitant les nouvelles dettes. Il convient, parallèlement à la mise en œuvre de réformes structurelles et à la responsabilisation en matière de gestion financière, d'intensifier les investissements de façon à maintenir et à stimuler l'emploi et la croissance.

EN QUOI LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT PEUVENT-ILS ÊTRE UTILES?

Pour la période de programmation 2014-2020, **454 milliards d'euros** ont été alloués aux fonds ESI pour relancer la croissance et la création d'emplois. Si l'on ajoute à ce chiffre le cofinancement national, qui devrait s'élever à quelque 183 milliards d'euros, l'investissement total se chiffrera à plus de 637 milliards d'euros. Forts de ce budget, les Fonds ESI sont les principaux instruments d'investissement de l'UE.

Ils sont utilisés pour **stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement** dans les différents pays d'Europe, en ciblant plus particulièrement les régions moins développées et les secteurs offrant un potentiel de croissance. Au cours des huit prochaines années, les Fonds ESI généreront une masse critique d'investissements dans des domaines cruciaux, et devraient avoir des retombées positives notables sur la création d'emplois et la croissance économique de l'UE.



ACTIONS DES FONDS ESI: 2014-2020

PRINCIPAUX DOMAINES D'INVESTISSEMENT

Les Fonds ESI se concentrent sur les **domaines d'investissement essentiels au développement de la croissance** dans les États membres et régions. Ils contribuent à hauteur de **121 milliards d'euros** à la croissance intelligente, et notamment à l'innovation et à la recherche, aux technologies de l'information et de la communication, aux petites et moyennes entreprises (PME) et au développement d'une économie sobre en carbone. Ils offrent en outre un important pouvoir d'achat pour des solutions innovantes dans d'autres domaines, tels que l'énergie, l'agriculture, l'environnement et le transport, ce qui peut aider les entreprises innovantes.

L'investissement dans le **développement du capital humain**, notamment par le biais du Fonds social européen (FSE), jouera un rôle clé dans l'intégration des citoyens sur le marché du travail, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la création de la main-d'œuvre de demain. Pour développer ce capital humain, il faut soutenir les travailleurs, les demandeurs d'emploi et plus particulièrement ceux qui sont exclus du marché du travail. Le FSE aide les citoyens à acquérir les compétences appropriées en améliorant la qualité de l'enseignement et en facilitant l'accès à l'éducation, tout au long du cycle de vie. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutiendra la formation et les services de conseil aux agriculteurs et aux autres PME désireuses de développer leurs activités.

La Commission a également lancé de nouvelles initiatives pour aider les États membres à mettre en œuvre les **stratégies de spécialisation intelligente inscrites au cœur de cette nouvelle politique** afin de s'assurer que l'avantage concurrentiel de chaque région est clairement identifié et mis à profit. La **Plateforme de la spécialisation intelligente** aide les régions et les États membres à affiner les priorités de leur stratégie de spécialisation,



et à améliorer leurs capacités administratives de soutenir les innovateurs et renforcer leur coopération transnationale. Une aide spécifique est accordée aux régions à la traîne dans ce domaine. La Plateforme permet en outre de bénéficier de l'avis d'experts sur des questions liées à la croissance intelligente, par exemple l'innovation, les PME, la large bande et la croissance numérique, et d'avoir des échanges entre pairs.

Les *conditions ex-ante* (conditions préalables à l'attribution des subventions) **améliorent l'efficacité et le rendement des Fonds ESI et des autres instruments nationaux et régionaux**. Elles contribuent à la bonne mise en œuvre de la législation et des politiques communautaires dans les États membres, et favorisent la mise en place d'une planification et de stratégies politiques fondées sur des données factuelles, auxquelles sont largement associées les parties prenantes. Elles portent sur la plupart des domaines d'investissement, y compris la recherche et l'innovation, la large bande, l'eau et le transport, l'inclusion sociale active, la santé et l'enseignement et la formation professionnels. Ces conditions devraient aussi couvrir la cohérence en matière de gouvernance et l'alignement des projets sur les stratégies nationales dans le domaine de la modernisation de l'administration publique.

COMPÉTITIVITÉ DES PME

Les Fonds ESI jouent un rôle important dans le **renforcement des PME au sein du marché unique**, en particulier dans les régions moins développées. Ils mettent en évidence l'utilité du soutien aux PME et aux administrations publiques pour les aider à élaborer de nouveaux modèles d'entreprise et à s'ouvrir aux marchés internationaux. Ce soutien sera renforcé par l'utilisation d'instruments financiers.

Le manque d'information et de coordination lors du développement de nouvelles chaînes de valeur constitue un obstacle majeur pour les PME innovantes, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour explorer de nouveaux débouchés au niveau européen. **Les PME bénéficieront de services d'information et de coordination**,



d'organisations en cluster ou en réseau ainsi que de plateformes public-privé. L'élargissement de l'espace décisionnel des entreprises par l'interconnexion de réseaux et clusters régionaux pour accroître les investissements dans l'innovation dans les chaînes de valeur européennes fera l'objet d'une analyse plus approfondie.

ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

Les Fonds ESI ont pris une part de plus en plus importante dans le cofinancement des investissements publics, et compensent la réduction des investissements nationaux et régionaux. Entre 2014 et 2016, les Fonds ESI devraient représenter environ 14% de l'investissement public total, en moyenne, et jusqu'à près de 70% dans certains États membres. Cette contribution substantielle aux investissements dans les différents pays de l'UE est un formidable coup de pouce au premier pilier du plan d'investissement pour l'Europe: mobilisation des ressources financières.

Les Fonds sont l'un des principaux piliers du plan d'investissement pour l'Europe et compléteront le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) de plusieurs façons: en mobilisant l'investissement, en soutenant les réformes structurelles, en encourageant le financement du secteur privé, en remédiant aux défaillances du marché, en améliorant le climat d'investissement et en garantissant une utilisation optimale des Fonds.

Bien que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) soient des fonds distincts et qu'ils aient un budget et des règles propres, il est possible de les combiner de façon à maximiser les investissements dans l'économie européenne. Cette combinaison peut s'opérer au niveau des projets individuels, des plateformes d'investissement et/ou des instruments financiers mais ne peut pas prendre la forme d'une contribution directe des Fonds ESI au capital du FEIS. Une brochure sur les complémentarités entre le FEIS et les Fonds ESI est actuellement en cours de finalisation et devrait être publiée à la fin de 2015.



Ainsi que le prévoit le plan d'investissement pour l'Europe, **le recours aux instruments financiers sera doublé**, ce qui permettra de mobiliser davantage de fonds privés et publics, augmentant du même coup la contribution des Fonds ESI à l'économie réelle. Cela sera possible grâce la mise en place de nouvelles méthodes d'utilisation des instruments financiers pour la période 2014-2020. Les instruments financiers, qui jouent un rôle accru dans la mise en œuvre des nouveaux programmes, sont utilisés dans un plus grand nombre de domaines d'investissement, notamment le développement des entreprises des secteurs alimentaire et agricole, l'énergie et l'efficacité énergétique, les TIC, les transports durables, la R&D, l'innovation et l'aide aux PME (en ce compris l'initiative PME), et potentiellement le domaine de la santé.

Les Fonds ESI s'allient aussi à la **Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH)** pour fournir une assistance aux Autorités de gestion et aux autres parties prenantes via, par exemple, le nouveau service Fi-compass (plateforme de conseil technique) et les **instruments financiers «prêts à l'emploi»**.

L'INITIATIVE PME

L'Initiative PME est un mécanisme destiné à **stimuler l'octroi de prêts aux PME** par le secteur bancaire en combinant les subventions européennes mises à la disposition des États membres et des régions dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou du FEADER. Cette Initiative dispose de structures de mise en œuvre développées par la Commission en coopération avec le Fonds européen d'investissement (FEI) pour soutenir les entreprises innovantes et à haut risque dans le cadre des programmes COSME et Horizon 2020, et bénéficie de l'expertise technique et de la capacité d'absorption du risque du FEI et de la Banque européenne d'investissement (BEI). La combinaison de ces mécanismes offre une **solution rapide et efficace, intéressante aussi bien pour les banques que pour les PME**, pour accroître les prêts en faveur de l'économie réelle, créer de l'emploi et stimuler la croissance économique. L'Initiative PME propose deux produits phares: des garanties non plafonnées apportant un allègement des exigences de fonds propres pour les portefeuilles de nouveaux prêts aux



PME, et la titrisation de portefeuilles existants ou de nouveaux portefeuilles de financement par l'emprunt liée à la constitution de portefeuilles de nouveaux prêts à des PME. Ces deux produits peuvent être extrêmement efficaces pour inciter les banques à prêter davantage aux PME, y compris à celles qui présentent un risque plus élevé.

La mise en œuvre a déjà commencé en Espagne (janvier 2015) et à Malte (programme «IT SME Initiative» adopté le 30 novembre), tandis que la Bulgarie, la Finlande, l'Italie et la Roumanie ont annoncé leur intention de se joindre à l'Initiative PME (d'autres États membres envisagent d'y adhérer). Un atelier a été organisé à Bruxelles le 23 avril 2015 afin de démontrer aux autres États membres les avantages de cette initiative: programme «prêt à l'emploi»; aucun cofinancement national ou régional nécessaire puisqu'elle est financée à 100 % par le FEDER; déploiement rapide; important effet de levier; et autorisation d'aide d'État pour la mise en place de l'instrument.

PRIORITÉ AUX JEUNES

L'**Initiative pour l'emploi des jeunes (YEI)** aide les États membres à agir sur le taux très élevé de chômage chez les jeunes en soutenant des mesures qui visent spécifiquement à intégrer les jeunes sur le marché du travail. Cette initiative soutient plus particulièrement les jeunes sans emploi, qui ne suivent pas d'études ni de formation (NEET), y compris les jeunes chômeurs de longue durée ou ceux qui ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi. Elle garantit ainsi un soutien ciblé aux jeunes vivant dans les régions d'Europe confrontées aux plus grandes difficultés. L'Initiative pour l'emploi des jeunes est l'une des principales ressources financières de l'UE pour soutenir la mise en œuvre des garanties pour les jeunes.

Le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** soutiendra la formation des jeunes pêcheurs démarrant dans le métier, à des conditions plus favorables que celles offertes aux pêcheurs bien établis.



Le renouvellement des générations dans les PME agricoles est l'un des domaines d'action de la politique de développement rural. L'agriculteur moyen est de plus en plus âgé. En 2010, seuls 7,5 % des agriculteurs (UE-27) avaient moins de 35 ans alors que 53 % étaient âgés de plus de 55 ans. Ce vieillissement aura immanquablement des répercussions sur le secteur agroalimentaire européen en termes de compétitivité et d'emploi. C'est pourquoi le FEADER propose un soutien ciblé aux jeunes agriculteurs.

SYNERGIES AVEC D'AUTRES FONDS EUROPÉENS

Pour exploiter au mieux les ressources d'investissement limitées, il est aussi indispensable de resserrer les liens et d'accroître les synergies avec les autres instruments de financement de l'UE, notamment le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le programme Santé, Horizon 2020, LIFE+, COSME, le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et Erasmus+. Le Partenariat européen d'innovation dans le domaine de l'agriculture utilise les subventions de développement rural pour traduire les recherches et les connaissances générées dans le cadre du programme Horizon 2020 en projets d'innovation concrets sur le terrain.

RENFORCER LES CAPACITÉS ADMINISTRATIVES

La qualité de l'administration publique et l'efficacité des systèmes judiciaires ont un impact direct sur l'environnement économique et sont donc cruciales pour stimuler la productivité, la compétitivité et la croissance. Les Fonds ESI soutiennent la création d'institutions stables et prévisibles mais aussi aptes à répondre aux défis sociétaux. Ces institutions sont aussi ouvertes au dialogue avec le public et au progrès technologique, et assurent l'interopérabilité entre les entités publiques afin d'offrir des services davantage axés sur l'utilisateur.



SIMPLIFICATION

Pour que toutes ces actions soient efficaces, il est primordial que la mise en œuvre des projets soit simple et rapide. C'est pourquoi la Commission a mis en place un groupe de haut niveau chargé d'étudier les moyens de **simplifier** les Fonds ESI pour les bénéficiaires. L'une des solutions pour réduire les charges administratives et permettre aux bénéficiaires de se concentrer davantage sur les résultats consiste à utiliser les **options de coûts simplifiés** plutôt que les coûts réels pour le calcul du remboursement. Les possibilités de recourir à la formule des coûts simplifiés ont été considérablement élargies pour cette nouvelle période. Par ailleurs, l'utilisation de **plans d'action communs**, qui peuvent être mis en œuvre par le biais de différents programmes et fonds et maximiser l'utilisation des coûts simplifiés et de l'approche axée sur les résultats, permet d'atteindre un objectif prédéfini et est un grand pas en avant pour les Fonds ESI.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET COMPÉTITIVITÉ DES PME

- Au total, **plus de 2 millions d'entreprises** bénéficieront d'un soutien par le biais des différents Fonds ESI. Cette aide renforcera leur compétitivité et les aidera à développer de nouveaux produits et à trouver de nouveaux marchés, créant par là même des emplois. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) soutiendra à lui seul **5% de toutes les PME et 8% de toutes les nouvelles entreprises**.
- Le FEDER viendra en aide à environ **1 100 000 entreprises**, dont 129 460 pourront ainsi accroître leurs capacités de recherche et d'innovation.



- Le FEDER aidera aussi les entreprises à mettre sur le marché quelque **15 370 nouveaux produits**.
- **396 500 microentreprises et petites et moyennes entreprises (PME)**, y compris des coopératives, et entreprises de l'économie sociale bénéficieront d'une subvention du FSE pour investir dans le **développement du capital humain** et les compétences des personnes.
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) aidera **quelque 175 400 jeunes agriculteurs à créer leur entreprise**, et **plus de 334 400 agriculteurs** bénéficieront d'une **aide pour moderniser** et améliorer leurs installations de production. 61 000 entrepreneurs ruraux travaillant en dehors des exploitations agricoles mais ayant un lien avec l'environnement rural recevront également une aide pour développer leurs activités.
- Le FEADER interviendra aussi pour **améliorer le rôle des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire**. Environ 300 000 recevront une aide pour participer à des programmes de qualité et à des groupes et organisations de producteurs, et pour développer des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts.
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) favorisera le développement durable et la rentabilité du secteur en soutenant les initiatives des bénéficiaires. Les aides peuvent également être utilisées pour investir dans d'autres activités génératrices d'emploi et de croissance à l'échelon local. **Les stratégies de développement local participatif (CLLD)** encourageront l'innovation, conférant ainsi une valeur ajoutée aux produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la diversification et, partant, la création d'emplois dans les zones côtières.



- Le FEAMP soutient également les mesures visant à garantir un état de conservation optimal des stocks halieutiques. Avoir des stocks sains permettra d'accroître le niveau de capture, ce qui pourrait favoriser la création d'emplois dans les secteurs de la pêche et de la transformation.

CRÉATION D'EMPLOIS ET AMÉLIORATION DES CHANCES DE TROUVER UN EMPLOI

- Les Fonds ESI permettront la **création directe de plus de 576 000 emplois**. Ce chiffre se décompose comme suit:
 - **423 100 emplois** créés directement **dans des entreprises** subventionnées par le FEDER.
 - **29 500 nouveaux chercheurs** employés dans le cadre de mesures de recherche du FEDER.
 - Outre les nouveaux emplois dans le secteur agricole, le FEADER table sur la création de **113 000 emplois en dehors de l'agriculture** (43 000 emplois étant créés dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de développement local des 2 500 groupes d'action locale LEADER).
 - Quelque **4 000 emplois** seront créés dans le secteur de la **pêche**, ce qui représente près de 4 % du total de l'emploi dans ce secteur (un peu plus de 35 000 emplois seront maintenus, ce qui représente environ 30 % de l'emploi total dans ce secteur).
 - Un peu **plus de 1 500 emplois** seront créés dans l'**aquaculture**, soit près de 4 % de l'emploi total dans ce secteur (environ 22 000 emplois seront maintenus, soit un peu plus de 50 % de l'emploi total dans le secteur).
 - Environ **4 600 emplois** seront créés dans le cadre d'**initiatives de développement local** dans des communautés maritimes.



- Le FSE aidera 10 millions de chômeurs à améliorer leurs chances de trouver un emploi.
- 2,3 millions de personnes trouveront un emploi, notamment en tant que travailleur indépendant, grâce à un projet du FSE.

INNOVATION ET RECHERCHE

- 71 960 chercheurs bénéficieront d'installations de recherche améliorées grâce à des subventions du FEDER.
- Plus de 3 000 projets du Partenariat européen d'innovation bénéficieront d'une aide dans le cadre du FEADER afin d'améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture. Plus de 12 000 projets développeront de nouveaux produits, pratiques, processus et services dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et dans leurs secteurs en amont et en aval, ainsi que dans l'économie rurale de manière générale.
- Les investissements dans la recherche et l'investissement (R&I) dans le domaine médical permettront de mettre au point des traitements nouveaux et plus efficaces. Ils seront principalement dirigés vers la biotechnologie et la nanomédecine. Les partenariats entre l'État et les universités (par exemple, en Croatie, à Malte et en Roumanie) ou des PME (par exemple, en Belgique, en Bulgarie, en Espagne, en Grèce et aux Pays-Bas) seront encouragés.

ÉDUCATION ET FORMATION DES JEUNES

- 4,1 millions de jeunes de moins de 25 ans bénéficieront du soutien du FSE.
- 2,9 millions de personnes acquerront une qualification à la suite d'un projet du FSE.



EMPLOI, CROISSANCE ET INVESTISSEMENT



Le FEDER soutiendra environ **1,1 million d'entreprises**, dont **129 460** pourront dès lors accroître leurs capacités de recherche et d'innovation.

Plus de **2 millions d'entreprises** bénéficieront d'un soutien par le biais des différents Fonds ESI.



Le FEDER aidera aussi les entreprises à mettre sur le marché **15 370 nouveaux produits**.



396 500 PME bénéficieront d'une subvention du FSE pour investir dans le développement du capital humain.



Le FEADER aidera quelque **175 400 jeunes agriculteurs** à créer leur entreprise, et plus de **334 400 agriculteurs** bénéficieront d'une subvention pour moderniser et améliorer leurs installations de production.

Le FSE aidera **10 millions de chômeurs** à améliorer leurs chances de trouver un emploi.



4,1 millions de jeunes de moins de 25 ans bénéficieront du soutien du FSE.



Les Fonds ESI soutiendront la création directe de plus de **576 000 emplois**.





- 400 000 personnes entameront des études ou une formation grâce à une subvention du FSE.
- **3,1 millions de jeunes inactifs ou au chômage bénéficieront d'une aide dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (YEI).**
- 1,6 million de jeunes inactifs ou au chômage devraient se voir proposer un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage grâce au soutien de l'YEI.
- 1,3 million de participants inactifs ou au chômage suivront des études ou une formation, acquerront une qualification ou trouveront un emploi, notamment en tant que travailleur indépendant, grâce au soutien de l'YEI.
- **3,2 millions de jeunes pourront bénéficier de structures éducatives et d'une infrastructure de garde d'enfants de meilleure qualité.** Cet investissement aura pour effet de faciliter l'accès à un enseignement de qualité et de faire baisser le taux de décrochage scolaire, et permettra d'apporter aux systèmes d'éducation et de formation les améliorations et modernisations nécessaires pour mettre à niveau les compétences et les qualifications, renforcer les compétences de la main-d'œuvre et créer de nouveaux emplois.
- Le FSE investira au moins 540 millions d'euros dans le **vieillessement actif et en bonne santé de la population en âge de travailler** dans l'UE, en particulier les travailleurs âgés, améliorant ainsi leur aptitude à l'emploi et leur productivité. Par ailleurs, le FEDER investira 4 milliards d'euros dans l'infrastructure sanitaire en vue d'améliorer les services de santé. 42,5 millions de personnes devraient bénéficier de ces investissements.



- Le FEADER financera **3,9 millions de places dans des formations à l'intention des agriculteurs** et d'autres PME rurales, afin qu'ils puissent développer les performances économiques et environnementales de leur entreprise. 1,4 million de bénéficiaires recevront des conseils spécialisés afin d'améliorer leurs connaissances.
- Le FEADER aidera **175 400 jeunes agriculteurs à s'installer** et fournira un investissement ciblé à quelque 23 000 autres

INSTRUMENTS FINANCIERS

- Selon les estimations et plans actuels, environ 20 milliards d'euros du financement du FEDER et du Fonds de cohésion seront consacrés aux instruments financiers durant la nouvelle période. À peu près **12 % de la dotation du FEDER et du Fonds de cohésion** devraient être attribués **par le biais d'instruments financiers**, ce qui représente une forte hausse par rapport à la période 2007-2013.
- Selon le Fonds européen agricole pour le développement rural (**FEADER**), **430 millions d'euros seront attribués via des instruments financiers**. Ce chiffre est supérieur à celui de la période 2007-2013, et le volume est appelé à augmenter avec les efforts déployés par les États membres pour réaliser des évaluations ex-ante pertinentes.
- S'agissant de la période en cours, l'amélioration du cadre réglementaire et l'élargissement des activités de soutien ouvrent la voie à un renforcement substantiel du rôle des instruments financiers dans la réalisation des objectifs du FSE, sous les quatre thématiques. D'après les premières estimations relatives à la période de programmation 2014-2020, la contribution du FSE devrait atteindre près de 865 millions d'euros dans au moins 12 États membres, soit le double du chiffre de la période 2007-2013.



RENFORCER LES CAPACITÉS ADMINISTRATIVES

- 17 États membres investiront 4,2 milliards d'euros (FSE et FEDER) dans le renforcement des capacités institutionnelles, en fonction de leurs propres besoins. Les États membres utiliseront également une partie de leur assistance technique pour renforcer les capacités des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser les Fonds ESI. Le montant total de l'assistance technique pour le FSE, le FEDER et le Fonds de cohésion est de 10,8 milliards d'euros. En outre, les programmes Interreg consacreront 790 millions d'euros des fonds du FEDER à la mise en place ou à la consolidation des structures de coopération.

EXEMPLES DE PROJETS

- Le London Green Fund est une initiative JESSICA (Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine) qui investit dans la rénovation de l'infrastructure et de l'habitat dans le but de réduire les émissions de carbone. Il comprend trois fonds distincts qui investissent, sous la forme de fonds propres ou de prêts, dans la réduction des déchets et dans l'efficacité énergétique des immeubles commerciaux, des bâtiments publics et du logement social. Dans un souci de viabilité financière, il vise à lever des capitaux privés correspondant à l'investissement public et à effectuer des investissements qui, une fois amortis, peuvent être réinvestis dans la réhabilitation urbaine.
<http://europa.eu/!DR69jC>



- **Le centre d'innovation JIC, en République tchèque**, abrite quelque 60 entreprises et jeunes pousses innovantes actives dans différents domaines, notamment les services en ligne, le génie logiciel, la sécurité informatique, le génie civil, la biotechnologie et la robotique ainsi que d'autres domaines de haute technologie. Le centre fournit à ces entreprises, pendant une période de trois ans maximum, des espaces de bureaux et des services de conseil personnalisés en vue de l'élaboration de leur plan d'entreprise et du développement de leur activité. Depuis sa création en 2003, plus de 100 entreprises ont bénéficié de ce système d'incubation, et la majorité d'entre elles se sont établies avec succès par la suite.
<http://europa.eu/!Qv68NV>
- **Porta Futuro**, un centre de conseil, de formation et de recrutement, a aidé quelque 36 500 chômeurs à trouver un emploi grâce au soutien du FSE, entre juillet 2011 et décembre 2014. Porta Futuro affiche un taux d'appariement de 33 % et est devenu un modèle pour les agences pour l'emploi en Italie. Le centre doit son succès à la relation personnelle qui s'établit entre les conseillers et les clients, et à une étroite collaboration avec les entreprises locales.
<http://europa.eu/!ng47Pt>
- La voïvodie de Lublin est la province de Pologne qui affiche le taux de chômage le plus élevé, en particulier chez les femmes. Face à ce constat, la **fondation universitaire Marie Curie-Skłodowska** a lancé un projet d'entrepreneuriat dans le but de donner aux femmes qui le veulent vraiment la possibilité de créer leur propre entreprise. Cette initiative reposait principalement sur l'organisation d'ateliers, l'offre de services de conseil personnalisés et l'octroi de subventions. Sur les 323 participantes, 242 ont créé leur propre entreprise. Chaque candidate retenue a bénéficié d'une aide de 3 000 euros pour s'établir. Un service de garde d'enfants a également été mis à la disposition des mères participantes.
<http://europa.eu/!XW68qK>



- **Glass Organic Dairy**: la première laiterie du pays équipée de panneaux en verre, a été inaugurée à Münchehofe au début de 2010. Elle transforme du lait biologique provenant d'agriculteurs locaux et permet aux visiteurs d'observer les différentes étapes de la production des produits laitiers régionaux. Ce projet a largement contribué à la promotion d'une production et d'une consommation durables de produits alimentaires régionaux, à l'augmentation de la capacité de production et à l'emploi.
<http://europa.eu/Bm86jq>

Pour consulter d'autres fiches techniques sur la contribution des Fonds ESI aux priorités de la Commission, voir:
http://ec.europa.eu/contracts_grants/funds_fr.htm

Autres fiches techniques de cette série: Le marché unique numérique • Union de l'énergie et climat • Le marché intérieur • Union économique et monétaire • Justice et droits fondamentaux • Migration